



Dossier :
Les enjeux du logement social

Rétro



Journées du Patrimoine



« Le Don » de Pascale Contrino



Trail du Buis



Soirée Halloween de l'A.P.E.



La Buisse Ciné-Passion « The Wall »



Cérémonie du 11 novembre



Concert rock pour les enfants



Téléthon

État Civil

NAISSANCES

- PERRIN SOTTA Yaël, né le 06/08/2017 à Voiron
- ROY Andrei, né le 12/08/2017 à Echirolles
- ZAMBEAUX Appoline, née le 07/09/2017 à Voiron
- MORARD-CHATAIGNIER Méline, née le 26/09/2017 à Voiron
- KRAFFT Elisa, née le 30/09/2017 à Voiron
- CHOLAT MUPENDA Elia, né le 29/09/2017 à Voiron
- ROUX Mattieu, né le 03/10/2017 à Saint-Martin-d'Hères
- GIBERT Céleste, née le 22/10/2017 à Voiron
- AUBERT Nathan, né le 21/10/2017 à Voiron
- SOLAZZO Jules, né le 28/10/2017 à Voiron
- GAUTRAUD Raphaël, né le 06/11/2017 à Saint-Martin-d'Hères

MARIAGES

- FOLLACA David et PILATO Alexia, mariés le 29/07/2017
- BATFROI Anthony et PANNETON Aricia, mariés le 04/11/2017

DÉCÈS

- JOUBERT Maurice décédé le 21/07/2017 à Rives
- CHARPENAY Georges décédé le 30/07/2017 à Saint-Martin-D'Hères
- IBOUD Marie-Thérèse décédée le 13/09/2017 à Saint-Geoire-en-Valdaine
- JANIN Marie décédée le 25/09/2017 à La Tronche
- SELEK Laurent décédé le 02/11/2017 à La Tronche
- VION Gérard décédé le 22/11/2017 à La Buisse



En transition

Madame, Monsieur, chers Buissards,

Les élus de La Buisse avaient décidé de s'engager dès 2013 dans la réforme des rythmes scolaires voulue par le gouvernement car elle était étayée par des études scientifiques et inspirée d'exemples réussis dans d'autres pays dont le système éducatif obtient de meilleurs résultats qu'en France. L'application de cette réforme a donné lieu à un véritable processus participatif et à des affectations de moyens humains et financiers importants. Après une année de rodage, des ajustements et trois années de fonctionnement, il aurait été important d'en établir un bilan sérieux. En réponse à un certain nombre de maires qui exprimaient des difficultés à proposer des activités périscolaires, le gouvernement fraîchement nommé a décidé, en juillet, de permettre à toutes les communes qui le souhaitaient de revenir à la semaine de 4 jours, laissant à chaque école et chaque commune le soin d'évaluer elle-même l'influence du rythme hebdomadaire sur la qualité des apprentissages ! La politique éducative relevant de la compétence exclusive de l'État, trois questions se posent : Ce gouvernement a-t-il des convictions en la matière ? Les choix en matière d'éducation deviendraient-ils uniquement dépendants de contingences communales ? A-t-on évalué l'impact de cette mesure sur l'emploi ? Après

3 années de réduction des dotations de l'état et la suppression annoncée de la taxe d'habitation, sachant que les activités périscolaires mises en place ont un coût net pour les communes supérieur à 150 € par élève, pas étonnant que plus de 43 % des communes se soient engouffrées dans cette opportunité d'économie dès la rentrée 2017.

La municipalité de La Buisse, quant à elle, a souhaité se donner le temps de la concertation au cours de cette année 2017-2018. Élus, enseignants et représentants des parents d'élèves se sont rencontrés et la décision finale sera prise d'ici fin janvier.

Philippe Merieu, spécialiste renommé en sciences de l'éducation et de la pédagogie (inspirateur des Instituts Universitaires de Formation des Maîtres) estime que ce retour en arrière fait perdre un mois aux élèves et que cela est dramatique pour les enfants qui ne bénéficient pas d'un environnement familial porteur. Il faut entendre les contraintes budgétaires des communes, les difficultés de certains parents face à leurs enfants et la souffrance de certains enseignants dans l'exercice de leur métier, mais la politique éducative d'un pays mérite un peu plus de profondeur de réflexion et de responsabilité. Ne masquons pas, derrière « l'intérêt de

l'enfant », des réponses à des problèmes d'adultes.

Sans transition : rénovation de la salle polyvalente, aménagements de sécurité en direction du Gay, contournement de l'usine de la carrière avec une nouvelle mare pédagogique, travaux de gestion des eaux pluviales, réhabilitation des lagunes, ... les chantiers communaux et intercommunaux sont nombreux et vous sont régulièrement détaillés dans les publications communales. Mais, en ce début d'année, je souhaite insister sur les initiatives citoyennes qui s'épanouissent dans notre commune. Après Buxia Énergies, qui multiplie les projets de production locale d'électricité photovoltaïque, c'est Buxia Comestibles, toute jeune association, qui porte un projet de développement de la permaculture. La vocation de ces initiatives citoyennes n'est pas de faire table rase du passé mais de participer à la nécessaire transition énergétique et alimentaire. La Buisse peut être fière de ses Buxia !

A l'occasion de la nouvelle année, les élus du conseil municipal et moi-même seront heureux de vous retrouver aux « rendez-vous citoyens » le 13 janvier en salle socio-éducative.

Bonne année 2018, de la part de tout le conseil municipal.

Patrick Cholat

Sommaire

P 2	Rétro /Etat Civil
P 3	Édito
P 4/5	Vie municipale
P 6/7	Vie municipale
P 8/9/10	Dossier : Les enjeux du logement social
P 11/12/13	Vie économique : La chaux, un matériau d'une richesse insoupçonnée produit à La Buisse
P 14/15	Associations
P 16	Associations / Bibliothèque / Agenda des manifestations 2018

Rendez-vous Citoyens : donnez votre avis !

Samedi 13 Janvier de 10 h à 13 h à la salle socio-éducative

La municipalité vous convie à sa 2^{ème} édition des « Rendez-vous Citoyens » samedi 13 janvier, de 10 h à 13 h à la salle socio-éducative.

L'objectif de ces rendez-vous : partager avec vous nos questionnements sur certaines problématiques et solliciter votre opinion après vous avoir donné les éléments de réflexion que nous avons en notre possession.

Ainsi, de 10 h à 13 h, nous vous attendons pour parler :

- des stationnements et de la mobilité dans notre village
- de la possibilité de créer un jumelage
- des rythmes scolaires

Tout en partageant la traditionnelle galette des rois, vous pourrez échanger avec les élus et les autres habitants.

Au cours de la matinée, à **11 h**, la **municipalité vous présentera ses vœux.**



11h00 Vœux 2018 de la Municipalité autour d'une galette.

Organisé par la municipalité de La Buisse
animé par CooDevad
Salle socio-éducative



Déplacements sécurisés... le programme avance !

Peut-être êtes-vous usager des transports en commun et, pour vous rendre à l'arrêt de bus du giratoire, vous empruntez le cheminement le long de l'ancien stade. Agréable, sécurisé, éclairé le soir et le matin. L'action se poursuit avec le projet d'une voie similaire entre le giratoire et le hameau du Gay : le projet avance à grands pas avec l'aide de la maîtrise d'œuvre (Infrapolis et Alp'études), conformément aux recommandations du Conseil Départemental et du Pays Voironnais, et en concertation avec les riverains.

Ce mardi 6 décembre, les riverains ont découvert le tracé ainsi que les aménagements pour limiter la vitesse des véhicules et sécuriser les déplacements des piétons et cyclistes.

Le projet prévoit aussi l'enfouissement des lignes aériennes EDF et Orange ; cet enfouissement est confié au SEDI (Syndicat des Energies de l'Isère).

La suite ? Les acquisitions foncières nécessaires en concertation avec les propriétaires, l'élaboration du projet définitif, les consultations des entreprises, les travaux et... si tout va bien, les usagers pourront se déplacer en toute tranquillité sur un vrai trottoir en fin d'année 2018 ! Bien sûr, nous vous tiendrons informés de l'évolution du projet.

Tout ceci a un coût : 700 000 € pour l'année 2018. La commune sollicitera toutes les subventions possibles (Département, SEDI, Pays Voironnais, ...).



Projet Chemin de la Plaine

Un projet innovant va voir le jour prochainement à l'entrée sud du village, à l'intersection de la RD 1075 (reliant Voreppe à La Buisse) et du chemin de la Plaine.

Sur un terrain de 6121 m² appartenant actuellement à l' Afiph (association familiale de l'Isère pour personnes handicapées - ex Afipaeim), l'OPAC va engager la construction d'un programme comprenant :

- une résidence de 40 petits logements pour des pensionnaires de l' Afiph (reconstruction et agrandissement d'un foyer existant) ;

- un immeuble de 17 logements locatifs sociaux ;
- une maison de santé (regroupant les différents professionnels : médecins généralistes, kinés et ostéopathes, psychomotricienne, orthophoniste, neuropsychologue, infirmières) ;
- une pharmacie (transfert et agrandissement de la pharmacie du centre-bourg).

Déjà évoqué à plusieurs reprises dans La Buisse Le Mag, ce projet a été présenté en détail lors d'une réunion publique au mois de mai 2017.



Suite à cette réunion publique, deux ateliers de concertation ont été organisés par la Municipalité avec les habitants volontaires pour travailler avec un bureau d'études sur les aménagements à prévoir.

Une vingtaine de personnes - riverains, professionnels de santé et élus - se sont réunis au cours de deux samedis matins du mois d'octobre pour débattre et amender les propositions techniques formulées par le bureau d'études pour faciliter l'accès au nouveau site, sécuriser la circulation piétonne et cycliste et limiter les impacts pour les riverains.

A l'issue de ces deux ateliers, un projet a été finalisé intégrant notamment : la création d'un carrefour à feux entre la RD 1075 et le chemin de la Plaine, avec agrandissement du tourne à gauche ; un aménagement du chemin de la Plaine en zone 30 avec un plateau surélevé et un trottoir.

Ce projet sera soumis à la décision du conseil municipal dans la perspective d'une réalisation en 2019 une fois le programme immobilier réalisé. Merci aux participants de ces ateliers de concertation qui ont accepté de se mobiliser le samedi matin pour ce travail collectif particulièrement constructif.

Ce projet global Opac-Afiph-Maison de santé et pharmacie, dont le permis de construire a été délivré en décembre dernier, présente de nombreux atouts pour le village : amélioration visuelle et architecturale de l'entrée sud, maintien et développement d'une offre de services de santé sur la commune, progression du taux de logements sociaux, accueil de personnes handicapées...

Le transfert de la pharmacie et des cabinets médicaux dans ce futur programme va bien sûr amener à développer de nouveaux commerces sur le centre-bourg avec la volonté de renforcer son attractivité.



Le miel de la ruche communale dans les colis de Noël

C'est le miel produit par les abeilles de la ruche communale qui a été offert à nos aînés dans les colis de Noël distribués courant décembre par le Centre Communal d'Action Sociale.

En pots de 250 ml (production oblige !), il accompagnait d'autres produits, certes de qualité mais moins locaux !

Nous espérons que chacune des personnes concernées s'est régalée et se régale encore.

Comme l'année dernière, ce sont des enfants de La Buisse, dans le cadre d'une activité périscolaire, qui ont réalisé une partie de ces colis (carte postale pour une correspondance avec la personne destinataire, décorations pour leur sapin de Noël, sablés à déguster) et qui sont venus les emballer. Un grand merci à eux, aux services périscolaires et aux encadrants !

Pour que cette initiative se poursuive, une rencontre intergénérationnelle est prévue fin janvier avec une visite et une rencontre entre enfants et « grands-parents » sur le temps d'un atelier périscolaire.



Du très très local au restaurant scolaire

Il y a quelque temps, nous vous informions du choix fait par la commune d'introduire des produits bio et/ou locaux dans les repas des enfants au restaurant scolaire.

Aujourd'hui nous sommes ravis de vous annoncer l'arrivée d'un produit, on ne peut plus local : le pain ! Grâce à la persévérance des élus et des agents municipaux, le contrat avec le prestataire « Toque et Sens » a pu être modifié et, depuis la rentrée de septembre, c'est la boulangerie « La Grignette » de La Buisse qui fournit le pain pour nos enfants.

Merci à Mme et M. D'INTRONO qui fournissent aux enfants tous les jours de la semaine – **y compris le lundi, jour de fermeture** – un pain de qualité et écologiquement responsable.

Merci à la Direction de Toque et Sens qui a bien voulu accepter cette contrainte supplémentaire.



Vous aimez votre chien ? Vous aimez votre village ?

Si les chiens sont les bienvenus sur l'espace public, leurs déjections le sont beaucoup moins : elles salissent trottoirs ou espaces verts et participent à la prolifération des microbes. Pour que votre chien soit accepté de tous, faites en sorte qu'il n'occasionne pas de nuisances.

La municipalité a mis en place deux distributeurs de sacs pour les déjections canines, en plus de celui installé depuis quelques années sur le mur de la mairie :

- vers le monument aux morts à côté de l'église
- vers l'école maternelle

Amendes encourues : le non ramassage des déjections de son chien fait encourir à son maître une amende de 35 €, sur la base de l'article R632-1 du code pénal.



Lagunes de La Buisse : travaux de curage et projet de restauration en espace naturel

Depuis septembre dernier, la commune est raccordée à la station d'épuration d'Aquantis.

Les lagunes de La Buisse, situées dans la plaine le long de l'autoroute, ne servent donc plus pour l'assainissement des eaux usées, compétence du pays Voironnais, propriétaire de ces parcelles.

Ces lagunes vont ainsi pouvoir être restaurées en espace naturel et être incluses, à terme, dans l'Espace Naturel Sensible de l'Eterpa.

Elles serviront aussi de mesures de compensation pour des projets d'aménagements portés par l'intercommunalité. En effet, la loi exige que tout m² d'espace naturel détruit, lors d'un projet d'aménagement, soit compensé par le double d'espace naturel créé ou restauré. Pour l'instant, aucun projet particulier n'est ciblé. Ces parcelles rentreront dans un « stock » de compensations utilisables.

Vous avez peut être remarqué, cet automne, les travaux de curage réalisés. Il s'agissait pour la CAPV d'évacuer en centre de traitement (dépollution) l'intégralité des boues d'épuration présentes sur le site.



En parallèle, un groupe de travail a été constitué, composé du Pays Voironnais, de la commune et du Pic Vert, association de protection de l'environnement, afin de concevoir le projet de valorisation environnementale de cet espace. Celui-ci est réfléchi en lien avec le schéma d'aménagement mis en œuvre par AREA lors des travaux de réalisation de l'échangeur de Mauvernay.

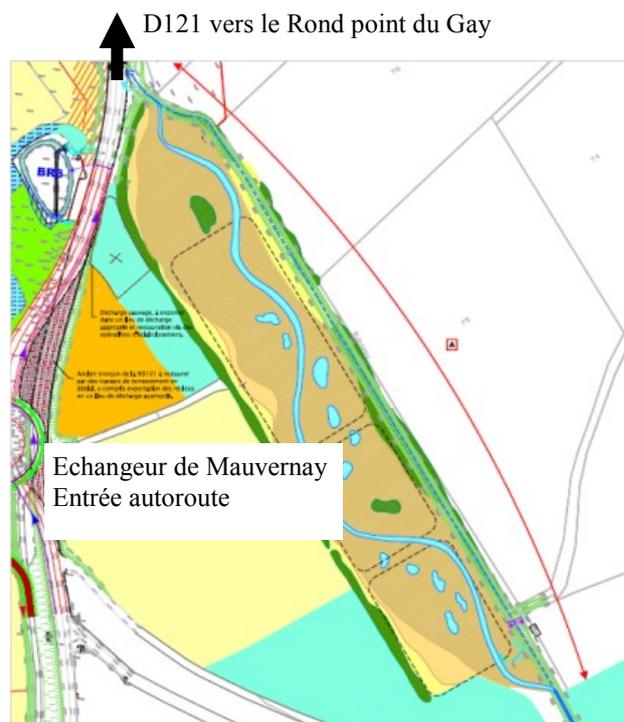


Schéma de principe d'aménagement du site des lagunes de La Buisse – extrait du Schéma Directeur des mesures compensatoires et des aménagements hydro-écologiques

A terme, tout l'espace encore naturel sur ce secteur devra répondre aux objectifs partagés entre les différents partenaires (AREA, CAPV, commune, associations de protection de l'environnement). Pour les lagunes ces objectifs sont les suivants :

- restaurer un milieu aquatique
- créer un corridor écologique pour le passage de la petite faune (ragondins, crapauds, etc.)
- retrouver le cours naturel du ruisseau de l'Egala.

Ce projet devrait être finalisé dans sa conception, et autorisé dans le cadre de la loi sur l'eau, au plus tard fin 2018. Les travaux d'aménagement devraient débuter courant 2019.

Les partenaires concernés devront également réfléchir à sa gestion future : ouverture au public ou non, et si oui, selon quelles modalités.

Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure des grandes étapes de mise en œuvre de cet aménagement.

Les enjeux du logement social



Quelles obligations pour la commune ?

La commune de La Buisse se prépare à l'obligation d'offrir 25 % de logement social sur son territoire. Cette obligation concerne aujourd'hui les communes de plus de 3 500 habitants appartenant à une intercommunalité de plus de 50 000 habitants et comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants. Ce qui est le cas de la communauté d'agglomération du Pays Voironnais.

La Buisse, avec une population officielle, au 1er janvier 2017, de 3 222 habitants et l'un des soldes migratoires les plus élevés du Pays Voironnais, devrait atteindre ce seuil de 3 500 habitants dans peu de temps.

Le risque de ne pas respecter cette obligation est double : paiement d'une amende dont le montant grèverait de façon significative le budget communal et possibilité d'une mainmise de l'Etat pour engager, de force, des programmes de construction si la situation était jugée particulièrement tendue au niveau de l'offre et de la demande.

Le logement au cœur de plusieurs enjeux d'aménagement et de développement

Le logement et le logement social sont pour notre équipe municipale au cœur de plusieurs enjeux :

Un développement démographique maîtrisé et en lien avec l'offre de services et d'équipements existants

Notre commune est aujourd'hui une commune, certes périurbaine, mais qui a su conserver un cadre de vie préservé et une âme de bourg rural. Elle offre, en parallèle, des services attendus par une population à la fois jeune, plus urbaine, mais aussi vieillissante (équipements scolaires, vie associative et culturelle – bibliothèque, MJC, offre de spectacles – commerces de proximité, pôle de santé).

Cet équilibre est à préserver et ce dynamisme à poursuivre.

Nos efforts ont porté sur la construction de nouveaux équipements (extension de l'école maternelle), la rénovation d'autres (salle polyvalente), le soutien au projet de maison de santé, des réflexions sur le développement du commerce en centre-bourg, etc.

Un développement urbain harmonieux et maîtrisé

Ceci a été la préoccupation principale lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la

commune qui définit le cadre de l'urbanisation pour les 10 ans à venir et la mixité entre les différentes fonctions du territoire communal : habitat / équipements / activités économiques – qu'elles soient agricoles, artisanales, de services ou industrielles.

Un équilibre des différents types d'habitat permettant une offre diverse et des parcours résidentiels au sein de la commune

Il s'agit de permettre à chacun, en fonction de son âge, de sa situation familiale, de ses revenus et/ou de ses projets de vie, de trouver à La Buisse un type de logement qui lui soit adapté et de pouvoir en changer au gré de son évolution professionnelle ou familiale, de ses envies ou contraintes.

La gamme doit être la plus ouverte et complète possible, du T1 au T5, du locatif social, à l'accession sociale ou classique en passant par le logement sénior ou adapté à des personnes à mobilité réduite.

C'est tout l'objet de la politique menée par les élus communaux, en lien avec le Pays Voironnais.

Engager le dialogue avec les promoteurs et les bailleurs sociaux

Pour répondre au mieux à ces enjeux, il est nécessaire d'engager un dialogue constructif avec les promoteurs ou les bailleurs sociaux, le plus en amont possible.

Chaque opération nécessite une réflexion spécifique afin de pouvoir répondre au mieux à toutes ces exigences :

- s'insérer dans le tissu urbain de proximité en offrant une architecture de qualité et une bonne intégration paysagère ;
- répondre aux exigences environnementales fixées par la loi et les normes en matière d'économies d'énergie, de traitement des eaux pluviales, de faible imperméabilisation des surfaces, de priorité faite aux déplacements en mode doux, etc. ;
- correspondre aux besoins particuliers en taille et spécificités des logements ;
- assurer une mixité et un équilibre au sein d'une opération, ou d'un quartier, entre de l'accession classique, de l'accession sociale, du locatif social et très social.

Dans cette négociation, un équilibre est également à trouver entre exigence et réalisme. En effet, de par leurs financements - le Pays Voironnais est délégataire de la plupart des aides à la pierre - et les garanties d'emprunt accordées, les collectivités locales (intercommunalité et commune) disposent d'un moyen de pression sur les bailleurs mais doivent également faire preuve de réalisme, afin que les opérations puissent être équilibrées financièrement et donc réalisables in fine.

Ce compromis, acceptable par chaque partie, est atteint dans la plupart des cas.

Les dernières opérations achevées, en cours de réalisation ou dont les travaux devraient démarrer très prochainement, le prouvent et attestent de la prise en compte et de l'organisation d'une mixité qui peut « fonctionner » entre habitat classique et habitat social.

Il en va ainsi pour les principales opérations en cours sur la commune :

- L'Orée des Sens – route du Gros Bois : 16 logements, dont 4 logements sociaux, en maisons individuelles jumelées ;
- Le Panorama – chemin de Monteuil : 7 logements, dont 2 logements sociaux, en maisons individuelles ;
- Les Hauts du Château – parcelles « ex château de Monteynard » : 13 logements, dont 3 sociaux, en maisons individuelles jumelées ;
- Le Cœur des Arts – au centre bourg : 17 logements, dont 4 sociaux, dans le même immeuble
- Le projet OPAC/Afiph, à l'entrée sud de la Buisse : reconstruction de 40 foyers logements pour les résidents de l'Afiph et de 17 logements sociaux classiques. Autres particularités : parmi ces 17 logements, certains seront réservés pour des personnes à la retraite (financement CARSAT) ; sur le même tènement seront implantées une maison de santé et une pharmacie. Le partenariat engagé permettra de proposer des services communs, par exemple un service de restauration proposé par l'Afiph aux autres résidents.



Quelles modalités d'attribution ?

Point sensible, s'il en est, celui des modalités d'attribution d'un logement social. Cette question peut faire l'objet de certains fantasmes, liés de façon logique à la tension créée par une demande supérieure à l'offre.

Tout d'abord il est nécessaire de rappeler une évidence : le logement social est réservé à des personnes dont les ressources sont en dessous de certains plafonds. Aujourd'hui, en France, 60 % de la population est éligible au logement social. Si ces plafonds varient selon le type de logement, plus ou moins social, on peut noter au moins un chiffre : hors région parisienne et pour pouvoir être éligible, un couple avec deux enfants doit gagner moins de 3 950 € par mois.

Il est important de noter également qu'une partie des logements sociaux est attribuée directement par :

- le bailleur social lui-même ;
- des organismes financeurs comme Action Logement, (ex 1% logement), qui collecte la cotisation des entreprises et l'attribue directement aux salariés demandeurs de logement social ;
- l'Etat, via le contingent préfectoral, réservé au public prioritaire (personnes handicapées, mal logées ou défavorisées).

Le reste relève de qu'on appelle une « CAL », commission d'attribution des logements : communale, pour certains logements et intercommunale pour d'autres (dans ce cas, la commune est représentée par un élu avec voix délibérative).

Qu'il s'agisse du choix en commission strictement communale ou en vue de positionner trois candidats (au maximum) à proposer à la commission intercommunale, la commune de La Buisse a défini plusieurs critères pour l'examen des dossiers :

- l'urgence de la demande qui peut correspondre à une expulsion et/ou un candidat « à la rue », une situation de violence conjugale...
- l'ancienneté de la demande ;
- la composition familiale ;
- la précarité, l'insalubrité du logement occupé ;
- une sortie d'hébergement social temporaire (logis des Collines, logement du Grand Champ par exemple sur le Pays Voironnais).

Quelle que soit la décision de la CAL, le dossier retenu est proposé au bailleur social qui est décisionnaire in fine. Dans la très grande majorité des cas, celui-ci entérine la proposition faite.



La location active

Depuis peu, certains logements sociaux sont mis en location directe via les sites des bailleurs. Pour le Pays Voironnais : www.opac38.fr, <http://www.pluralis-habitat.fr>, www.sdh.fr, ou le site www.leboncoin.fr.

Seules conditions pour pouvoir en bénéficier, être dans les plafonds de ressources exigés et être réactif car certaines offres sont prises d'assaut et ne restent que quelques heures en ligne.

Un dossier unique de demande et un interlocuteur communal

Aujourd'hui, le demandeur remplit un dossier unique, valable sur tout le territoire national. Ce dossier peut être rempli en direct sur le site mis en ligne par le Ministère de la Cohésion des Territoires : www.demande-logement-social.gouv.fr.

En mairie, Nathalie CHIABODO est à votre disposition pour enregistrer votre demande et vous donner toutes les informations utiles à vos démarches. N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec elle.

Dossier à télécharger, coordonnées pour une prise de rendez-vous sur le site internet de la commune : <https://labuisse.jimdo.com/mairie-en-ligne/demande-de-logement-social/>

La chaux : un matériau d'une richesse insoupçonnée produit à La Buisse

Quand on arrive du Nord, par l'autoroute ou la départementale, il est difficile de ne pas voir cette « carrière » dans la montagne, résultat de l'exploitation de la falaise par l'entreprise Balthazard & Cotte.

Par contre moins sûr, même pour nous Buissards, que l'on sache vraiment ce qui y est extrait et produit et pour quelle utilisation finale.



Photo : propriété Carrières et Chaux Balthazard & Cotte

Un peu d'histoire

C'est Félicien BALTHAZARD, né le 4 juillet 1804 à La Buisse, qui est le premier de la lignée des Balthazard à croire aux possibilités de valorisation de cette falaise qu'il a, jour et nuit, au-dessus de sa tête.

Pierre COTTE, dans son ouvrage « Une affaire de famille – Balthazard et Cotte ou deux siècles d'aventure industrielle » nous apprend que, Félicien, 9^{ème} et avant dernier enfant de Joseph Balthazard et Marie Thérèse Revol, maçon de son métier, commence à exploiter la chaux, dans les années 1820. Certes il le fait, d'abord, de façon tout à fait artisanale et en très petite quantité mais peut-être déjà avec cette intuition d'une aventure qui débute.

En effet, il va constituer progressivement, méthodiquement, lot après lot, un véritable patrimoine foncier. Il rachète les parts de ses frères et sœurs au décès de son père, puis il sera à l'affût de toute nouvelle vente de parcelles.

C'est en 1862, à l'âge de 58 ans, qu'il signe un contrat décisif avec les entreprises qui construisent le chemin de fer de Grenoble à Valence. Félicien Balthazard s'endette, hypothèque tous ses biens, mais l'activité de son entreprise décolle, passant de 5 à 60 salariés.

Pour ceux que les différentes étapes de cette aventure industrielle intéressent, ils peuvent lire (ou relire) le livre, déjà cité, de Pierre COTTE.

Une valorisation avant tout industrielle

Ce que Félicien BALTHAZARD, chauxfournier de son état, n'aurait pu prévoir, c'est la variété des utilisations futures du matériau qu'il extrayait.

La chaux est un produit simple, en théorie, puisqu'elle résulte de la calcination du calcaire dans des fours dont la température peut monter jusqu'à 1 200°. Plus complexe déjà dans ses différents états. Elle peut être vive, éteinte, aérienne, grasse, hydraulique, dolomitique, magnésienne ... Comme l'écrit Pierre COTTE, « elle pourrait remonter à l'âge de pierre et rester toujours à la pointe de la modernité ».

Difficile, certains disent même impossible, de trouver une industrie qui ne l'utilise pas :

- la sidérurgie, pour affiner l'acier ou réaliser des alliages spéciaux ;
- le secteur de l'environnement : pour le traitement des fumées industrielles, de l'eau (pour la consommation ou l'industrie), des boues (de stations d'épuration par exemple) ;
- le secteur de la construction : briques silico-calcaires, crépis, enduits, isolants ;
- l'industrie du verre (plat, rond, fibre de verre) ;
- l'industrie du papier notamment dans la fabrication de certains papiers de luxe ;
- l'industrie du génie civil (routes, autoroutes, lignes TGV) ;

Et il y a aussi l'industrie pétrolière, chimique, agro-alimentaire. On l'utilise également dans l'agriculture (pour l'amendement des terrains trop acides), l'horticulture et même l'ostréiculture (pour ses pouvoirs désinfectants). La chaux est peut être une simple poudre blanche mais d'une utilité et d'une efficacité redoutables !

Ce qu'on connaît mieux par contre, ce sont les produits résultant de la fabrication de la chaux : les granulats dont le fameux Baltazard, passé dans le langage courant en y perdant son « h ». Plus d'adjectifs mais des chiffres pour les décrire : « du 0/100 », du « 20/60 », du « 0/25 », selon l'usage qui en est fait, dans les travaux publics ou chez les particuliers.

Aujourd'hui, en France, la consommation de granulats est de 7 tonnes par habitant et par an. Pour des raisons économiques et environnementales, les lieux de production doivent être proches des lieux de consommation, 40 km au maximum. La région grenobloise, de par son dynamisme économique, nécessite donc, qu'on le veuille ou non, la présence de ces carrières dont celle de Carrières et Chaux Baltazard & Cotte. D'autant plus que, toujours pour des raisons environnementales, l'exploitation des matériaux de falaise est désormais largement privilégiée par rapport à du matériau alluvionnaire, dont l'extraction a des effets beaucoup plus désastreux sur l'environnement.



De l'aventure locale au développement international

Saga familiale depuis plus de 150 ans, l'entreprise Carrières et Chaux Balthazard & Cotte (CCBC) a rejoint, en 2001, une autre histoire, celle de la famille LHOIST, groupe belge qui est l'un des leaders mondiaux de la production de chaux. Aujourd'hui ce groupe est présent dans 25 pays sur 4 continents, l'Amérique du Nord et du Sud, l'Asie et l'Europe avec des usines en Allemagne, au Danemark, en Espagne, Grande-Bretagne, Finlande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Russie, Suède...

A La Buisse, ce sont 19 personnes au total qui exploitent 350 000 T de calcaire par an et produisent 150 000 T de granulats et 75 000 T de chaux. Parmi eux deux artificiers, dont les 3 sites de Sassenage, Poliénas et La Buisse se partagent les compétences très spécifiques.

Son directeur actuel, Dominique Saint-Jullian, en poste depuis mars 2009, devrait laisser sa place au 1^{er} février prochain à Mickaël Ramus, et superviser pendant encore quelque temps les trois sites isérois.

Une exploitation particulièrement contrôlée

La carrière et l'usine de production de chaux sont classées en IPCE (installation classée pour la protection de l'environnement) du fait des impacts possibles pour les riverains.

Cette entreprise est donc soumise à autorisations. Celle de la carrière de l'usine de la Buisse a été renouvelée en février 2004 pour une période de 30 ans. Sa production sur le site est encadrée par des mesures très strictes, sur le plan de l'environnement comme de la sécurité.

C'est dans un souci de sécurité justement qu'a été demandée la fermeture du périmètre de l'usine. Ceci a nécessité la désaffectation du chemin rural qui traversait ce périmètre pour desservir le hameau des Balmes. Une

nouvelle voie d'accès a été réalisée par l'entreprise et vient d'être cédée à la commune.

Le long de ce nouveau chemin dit « de Balthazard » (du même nom que l'ancien), une mare pédagogique est en cours d'aménagement grâce à un partenariat entre la commune, l'entreprise et l'association le Pic Vert. Actuel lieu de promenade pour tous, ce sera un futur site de découverte de la faune et de la flore pour les écoles, les activités périscolaires ou le centre de loisirs (MJC).

D'autres aménagements ont été réalisés dans le cadre des mesures compensatoires environnementales liées à ce projet, notamment la création d'une zone humide sur un terrain du département de l'Isère, le long de la route départementale, ou encore le nettoyage d'une ancienne décharge, en propriété privée, avec réaménagement du terrain.



Lorsque nous emprunterons ce chemin pour une promenade dominicale, peut-être que, nous Buissards, regarderons dorénavant d'un œil un peu différent, cette « carrière » dans la falaise, au-dessus de nos têtes.



Samedi 9 décembre : chantier collectif organisé par l'association Le Pic Vert (Participants : 18 membres de l'association Le Pic Vert ; Pour la Buisse : Jacques Perret et Anthony Ferrard ; Pour l'entreprise CCBC : Dominique Saint Jullian et un employé). Un grand merci à tous ces participants bénévoles.

RAM L'ENVOL

Promenons-nous dans les bois...

Si le loup y était, nous l'aurions invité... à se joindre à nous !

C'est en ballade que le RAM l'Envol a profité des belles couleurs d'automne : châtaignes, marrons, feuilles mortes et glands ont fait le bonheur des petits et des grands.

Des petits paniers pour tout ramasser et de l'imagination pour tout transformer : des activités sensorielles avec les marrons doux comme du miel, des projets de mobiles avec des feuilles au vent qui frétilent...



L'imagination se libère à l'ombre des beaux conifères. Et nous nous sommes bien détendus au fil des chemins, sous les feuillus... Désormais l'hiver est là. Continuons à nous promener dans les bois !

ABFI

L'ABFI a organisé son premier karaoké à la salle socio-éducative où chacun a pu dévoiler ses talents de chanteurs dans une ambiance chaleureuse, amicale, et festive le tout animé par le DJ Chanteur Michelangelo. Les plus talentueux ont pu repartir avec un petit trophée en souvenir.

L'ABFI n'oublie pas toutefois son projet de jumelage de La Buisse avec une commune italienne.



Défi Danse

L'association Défi Danse organise son **Après-Midi Dansant, dimanche 28 janvier 2018** avec l'orchestre Jean-Pierre Franck à la salle polyvalente de La Buisse de 14 h 30 à 19 h.

Tel : 06 87 98 34 79 ou 06 51 24 03 73.



Association « Les Chrysalines »

Vide Grenier
Salle polyvalente de La Buisse

Entrée gratuite

Le 21 janvier 2018
De 8h30 à 18h
Déballage à partir de 7h

Euvette sur place

Renseignements et réservations :
06.46.42.81.09

Attention les places sont limitées !
Tarifs de 3€ l'emplacement

Organisé par l'association Les Chrysalines
<https://leschrysalinesasso.wixsite.com/danseorientale>

En Janvier, stage découverte de cette nouvelle discipline l'ATS **Américan Tribal Style Culture TRIBAL ORIENTAL**. Ouverture de cette nouvelle activité cette année.



Ouverture d'un autre créneau horaire le lundi pour la danse orientale.

En Février et Avril **STAGE DE DANSE TAHITIENNE**

La danse tahitienne dite « Ori Tahiti », est l'une des danses les plus connues en Polynésie Française. C'est une danse traditionnelle de Tahiti.



Renseignement et inscription sur notre site et facebook

<https://leschrysalinesasso.wixsite.com/danseorientale>

ou 06 42 81 09 46



MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE,

378 route des écoles, 38500 LA BUISSE

Tel : 04.76.06.10.40 Mail : mjc-labuisse@orange.fr

Site : www.mjc-labuisse.com

Accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 11 ans

La MJC accueille vos enfants dès la sortie de l'école les mercredis et de 8 h à 18 h pendant les vacances scolaires.

Programme détaillé des mercredis et des vacances scolaires sur notre site : www.mjc-labuisse.fr

Le thème des Vacances de Noël : « Le repos des petits Lutins »

L'accueil de loisirs sera ouvert du 2 au 5 janvier 2018 de 8 h à 18 h.

Au programme : activités manuelles, relaxation, atelier de cuisine....

Le thème des mercredis de Janvier : « On est « frais » pour commencer l'année ! »

Au programme, fabrication de galettes des rois, ateliers sportifs « Le Triathlon de la MJC », fabrication de jeux en bois...



Accueil préados et ados tous les vendredis

Horaires pour les Préados (11-13 ans) à partir de 17h jusqu'à 19h

Pour les Ados (+ de 13 ans) de 19h30 à 20h30

Plus d'informations sur notre site internet

Pour nous contacter : 04.76.06.10.40 ou mjc-labuisse@orange.fr



Comité des Fêtes

La journée dédiée au Téléthon 2017 n'a pas eu le succès escompté.

Est-ce le froid qui a découragé les Buissards ou l'hommage à Johnny Hallyday retransmis à la télévision ?

Malgré des animations variées et des défis sportifs à destination de tous, le public n'a pas répondu présent.

Cette journée a néanmoins permis de récolter la somme de 1060 € (605 € de dons et 555 € de bénéfices) que le Comité des Fêtes aura l'honneur de remettre prochainement à l'AFM-Téléthon.



**MATINEE DIOTS
LE 28 JANVIER 2018**



Le Comité des Fêtes renouvelle la "matinée Diots"

Dimanche 28 janvier à partir de 9 h 30
Place Marcel Vial, devant la mairie - La Buisse



Les P'tits Buissards

Les P'tits Buissards



Association des assistantes maternelles de la Buisse

L'année 2017 s'est achevée avec l'élaboration d'un calendrier pour les plus grands et l'empreinte de leur main pour les plus petits. Mais aussi par la venue du Père Noël qui a offert un livre et des friandises à chaque enfant.

Nous avons également accueilli Monsieur Paul GARDE qui accompagne nos chansons à la flûte et à l'harmonica.

Le début de l'année sera l'occasion de confectionner la traditionnelle couronne qui coiffera nos petits rois et reines.

Bienvenue à Céline qui a rejoint l'association.

Toute l'équipe vous souhaite une bonne et heureuse année 2018.

À la bibliothèque...

- **Mardi 23 Janvier à 20h30 : Club-lecture** pour partager vos idées et coups de cœur.
- **Vendredi 26 Janvier à 17 h 15 : Contes** pour sorcières et sorciers à partir de 4 ans – entrée libre



Agenda des manifestations de janvier à juin 2018

Janvier

S. 13	Rendez-vous citoyens et vœux de la municipalité	Salle socio
D. 21	Vide grenier - Ass. Les Chrysalines	Salle polyvalente
D. 28	Matinée Diots - Comité des Fêtes	Devant la mairie
	Après-midi dansant - Défi danse	Salle Polyvalente

Février

D. 4	Loto - Tennis Club	Salle polyvalente
D. 11	Boudins - ACCA	Salle polyvalente
D. 25	Après-midi dansant - Défi Danse	Salle polyvalente

Mars

du 10 au 25	Exposition Corinne Leroy Pelta et Agnès Pasznek	Espace de La Tour
S. 24	Fête du Village	
Date à déterminer	Semaine de la science et de la fiction	

Avril

M. 3	Concert apéro dans le cadre du Voiron Jazz Festival	Salle socio
------	---	-------------

Avril

D. 27	Vide grenier - APE	Salle polyvalente
Du 26 mai au 3 juin	Exposition David Trouilloud	Espace de La Tour

Juin

Date à déterminer	30ème rencontres photographiques du Voironnais
Date à déterminer	Accueil des nouveaux arrivants
Date à déterminer	Fête de la Musique
V. 22	Kermesse des écoles

Coupure d'électricité

Enedis vous prévient qu'une coupure de l'alimentation électrique aura lieu le **vendredi 5 janvier 2018 de 9 h à 12 h** sur le secteur des Combes / Bâtier.

Collecte de sang



Rendez vous le **Mardi 9 janvier** de 8 h 30 à 11 h 30 et de 16 h 30 à 19 h 45 à la Mairie de Voreppe.